

Bill (n° 178) concernant la compagnie du chemin de fer du Canada-Central.—(M. Dymont.)

Bill (n° 179) concernant la compagnie du chemin de fer dite "The Brandon, Saskatchewan & Hudson Bay Railway Co'y."—(M. Turriff.)

Bill (n° 177) concernant certains brevets de David Thomas Owens.—(M. Stewart.)

L'AGENCE CANADIENNE.

L'ordre du jour appelle.

L'ordre du jour appelle la discussion en comité général sur le bill (n° 77) concernant l'Agence Canadienne.—(M. Bickerdike.)

Un honorable DEPUTE : Réservé.

M. HENDERSON : J'ai promis à l'honorable député de la division Saint-Laurent (M. Bickerdike) que je proposerais la 3e lecture de ce bill. Je crois savoir que c'est un bill de peu d'importance—une simple correction au texte français.

M. BRODEUR : Je crois qu'il y a plus que cela. Je crois que la charte est périmée, et nous ne pouvons l'amender.

M. HENDERSON : Si le Gouvernement prend cette position, je n'insisterai pas sur la 3e lecture ; je désirais tout simplement remplir la promesse que j'avais faite à l'honorable député de Montréal.

M. BRODEUR : J'ai fait remarquer à l'honorable député de la division Saint-Laurent que le bill était illégal, parce qu'il proposait d'amender une charte périmée depuis un couple d'années. Je lui demandai quelques explications et il m'a promis de se renseigner.

(Le bill est réservé.)

LE BUDGET.

La Chambre se forme en comité des subsides :

Ministère de la Marine et des Pêcheries—augmentation des appointements de A. W. Owen, premier commis et comptable, \$200, W. L. Magee, premier commis, \$200, C. Stanton, premier commis, \$200, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$600.

M. URIAH WILSON : Ces employés ont-ils eu chaque année leur augmentation statutaire ? Dans la négative, pourquoi, et pourquoi leur accorde-t-on maintenant \$200 d'augmentation ?

M. PREFONTAINE : M. Owen, le comptable, est au service du ministère depuis 1881 ; il fut promu assistant du comptable en 1888, puis commis de première classe avec la charge de comptable, en 1896. L'expansion que ce ministère a prise en ces dernières années, a doublé son travail. Son traitement actuel est de \$2,250. Il a toujours reçu ses augmentations statutaires de

\$50 par année, auxquelles il a droit de par la loi ; mais, malgré ses nombreuses années, il n'a pas encore le traitement qu'un employé de son habileté et de sa compétence mérite.

M. McGee est entré au bureau en 1870. Il est chargé de l'enregistrement des bateaux à vapeur et du transport fluvial, de l'inspection des capitaines, des seconds et des mécaniciens. Il a été promu au rang de commis de 1re classe en 1892 et a agi comme substitut du sous-ministre, en l'absence de ce dernier. Son traitement actuel est de \$2,250. Ce cas-ci est absolument semblable au précédent et plus recommandable.

M. URIAH WILSON : Il a atteint son rang quatre ans avant le comptable ?

M. PREFONTAINE : Comme M. Owen, il est resté stationnaire et sans augmentation pendant plusieurs années après sa dernière promotion. M. Stanton est dans le ministère depuis le 1er juin 1879 et a par conséquent, vingt-six ans de service. Il a été promu commis de 1re classe le 17 juillet 1901. Il est à la tête de la correspondance anglaise et surveille le travail relatif à l'enregistrement de la navigation et de tout ce qui concerne les demandes d'emplacements sur les avant-grèves. Son traitement actuel est de \$2,000.

Augmentation des appointements des employés suivants de la division technique—E. E. Prince, \$200 ; W. J. Stewart, \$350 ; B. H. Fraser, \$200, et J. F. Fraser, \$200, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$950.

M. PREFONTAINE : M. Prince est commissaire et inspecteur général des pêcheries. Nommé le 1er octobre 1892, son traitement est aujourd'hui de \$2,000. Il n'a jamais reçu d'augmentation. Les honorables députés savent sans doute que les employés provinciaux du même rang reçoivent jusqu'à \$3,000 par année de traitement. Le commissaire des pêcheries dans la Colombie-Anglaise reçoit \$3,000 ; c'est un expert des Etats-Unis. Le gouvernement fédéral, lui, a choisi en 1892, un expert d'Ecosse. M. Prince occupait une chaire à l'université d'Ecosse.

M. URIAH WILSON : Je connais passablement M. Prince et je crois qu'il est très capable. Je ne vois pas pourquoi vous ne le payez pas ce que vous croyez qu'il mérite. Si vous dites que ses services valent beaucoup plus, pourquoi ne pas le lui donner ? Il est à la tête de sa classe et ne reçoit que \$2,000.

M. PREFONTAINE : Nous avons pensé qu'en lui accordant \$200 de plus cette année, nous lui donnions ce qui est raisonnable. Nous aurions pu peut-être lui accorder davantage.

M. URIAH WILSON : A-t-il reçu ses augmentations régulièrement ?

M. PREFONTAINE : Non. M. Stewart est gradué du collège militaire de Kingston. Il